Image not found or type unknown

Heures travaillées non payer

Par **bgabriel**, le **16/05/2018** à **18:46**

bonjour
j'ai travaillé 6 mois 7 jours sur 7
6 heures par jour
ma patronne a déclarer que 90 heures par mois et ne me paye pas le reste
pouvez vous m'aider ?
je suis ou cesu maintenant elle me licencie pour non présence au travail
mais je suis épuiser et je ne peux plus travailler

merci de votre reponse
bruno

Par **morobar**, le **17/05/2018** à **08:04**

Bonjour,
Pour avoir une réponse il faut déjà poser la question après l'exposé de la situation.
Alors une réponse passe-partout.
Les controverses de ce type sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.
Il faut donc le saisir en présentant vos griefs:
* sur le nombre d'heures effectuées (avec quelques preuves tout de même)
* sur l'absence de repos hebdomadaire.
* requalification du licenciement en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés